

216C1102
NL0010949392-DIV11

12 mai 2016

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

CNOVA N.V.

(Euronext Paris)

La société Casino Guichard-Perrachon¹ et la société de droit néerlandais CNOVA ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat que la première envisage de déposer² sur les titres de la seconde.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres CNOVA sont applicables.

¹ Société contrôlée par M. Jean-Charles Naouri.

² Cf. notamment les communiqués diffusés par les sociétés Casino Guichard-Perrachon et CNOVA le 12 mai 2016.